



# QUE VONT-ILS DEVENIR ?

Sans titre de séjour, quel avenir les attend ?

3 ans après la sortie de la brochure "Que sont-ils devenus?", cette brochure retrace l'événement organisé pour les 15 ans du RESF 78. Elle donne aussi des informations utiles à tous.



Samedi 3 juillet 2021 devant la préfecture de Versailles, 15 jeunes ont témoigné de leur victoire, mais aussi de leur galère.

# LISTE DES TÉMOIGNAGES

**SANDRA** : accompagnée au Tribunal Administratif pour une demande d'annulation d'une OQTF en octobre 2011.

**MÉRAL** : une des signataires de la lettre au préfet en février 2013 donnant naissance au groupe des jeunes.

**KESHAV** : parrainé à l'assemblée nationale en avril 2015.

**SALIF** : un des 20 témoignages rassemblés dans la brochure «Que sont-ils devenus?» parue en 2018.

Et :

**IDRISSA** : fier de montrer sa carte d'identité française.

**LAËTICIA** : une jeune diplômée qui vient d'être maman.

**MAMOUDOU** : ancien MNA, en apprentissage avec son titre de séjour en poche.

**VERONICA** : jeune vénézuélienne qui a dû quitter son pays pour pouvoir poursuivre ses études.

**ONS** : après une OQTF abrogée, elle a pu obtenir son titre de séjour et terminer ses études.

**RANIA** : forte des conseils du RESF, elle n'a pas cédé au chantage à l'OQTF.

**AYA** : connaissant ses droits, elle a pu mieux se défendre.

**MASSA** : conseillé sur la marche à suivre à la préfecture.

**BACHIR, SAMBOU, AZIA, FARAH** : merci RESF !

**ALASANE et Jean-Louis** : MNA à la rue recueilli dans une famille militante.

**LAUNABA et Mike** : un des 20 témoignages de la brochure «Que sont-ils devenus ?» parue en 2018, le parcours du combattant de Laubana continu.

**IVAN** : en attente de sa régularisation pour poursuivre ses études en BTS.

**ADAMA** : témoignage surprise pour remercier les bénévoles du Secours Catholique de Coignières et des Mureaux.

*L'actualisation des informations données à la fin de certains témoignages a été écrite en octobre 2021.*



## LES 15 ANS DU RESF 78

À l'occasion de nos 15 ans, nous nous sommes rassemblés devant les grilles de la préfecture le 3 juillet 2021. Une centaine de présents, jeunes et militants, beaucoup d'absents (travail, vacances,...).

Notre objectif était de rappeler que le groupe des jeunes est non seulement une arme pour gagner la régularisation de chaque jeune, mais aussi une école de la solidarité, de la citoyenneté, de l'autonomie et du sens des responsabilités :

- ▶ Être responsable de son dossier ( nous n'accompagnons pas en préfecture).
- ▶ Jouer le rôle de «grands frères» pour les plus jeunes.
- ▶ Comprendre que, quand on connaît les règles, on est plus fort pour défendre ses droits.

Il y a beaucoup de jeunes que l'on a aidés ponctuellement, mais nous pensons que les 400 jeunes qui ont adhéré à RESF, sont 400 citoyens de demain qui sauront assumer leur rôle.

Dans la continuité de la fête pour nos 10 ans et des 20 témoignages parus en 2018 dans la brochure «Que sont-ils devenus ?», il s'agissait de réitérer un ancrage dans la réalité par des témoignages montrant l'ensemble des problèmes et des réussites.

Cela a été l'occasion d'entendre une quinzaine de témoignages, et aussi d'alerter sur des situations difficiles :

- ▶ Durcissement de la politique pour la régularisation (pour les jeunes en famille arrivés entre 16 et 18 ans) : refus d'accepter le dépôt de leur dossier ou délivrance d'une OQTF une fois le dossier déposé.
- ▶ Difficulté en lien avec la dématérialisation de certaines procédures (via le site ANEF).
- ▶ Difficulté de comprendre les nouvelles démarches pour commencer un apprentissage (suite à la disparition de la DIRECCTE).
- ▶ Difficulté de trouver un travail à la fin de ses études pour obtenir un changement de statut si l'on avait un titre de séjour ÉTUDIANT.
- ▶ Difficulté pour certains jeunes d'obtenir leur passeport entraînant un retard dans les démarches vers la préfecture.

**Nous dédions cette nouvelle brochure à tous ceux qui n'ont pas, ou n'ont plus, leur titre de séjour. C'est pourquoi, son titre est : QUE VONT-ILS DEVENIR ? Sans leur titre de séjour, quel avenir les attend ?**



**NOS MOTS D'ORDRE N'ONT PAS CHANGÉ :**  
**PAS UNE CHAISE VIDE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES !**  
**PAS UN PATRON EN MANQUE DE SON APPRENTI !**  
**ELLES ET ILS VIVENT ICI, ELLES ET ILS SE SONT FORMÉS ICI !**  
**ELLES ET ILS DOIVENT POUVOIR RESTER ICI.**



# TÉMOIGNAGE DE SANDRA

Accompagnée par RESF au Tribunal Administratif pour une demande d'annulation de son OQTF en octobre 2011.

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je suis fière et heureuse de témoigner ma gratitude envers le RESF et toutes les actions que toutes ces personnes bénévoles mènent au quotidien pour aider les étrangers.

Je souhaite un Joyeux Anniversaire au RESF pour ses 15 ans et beaucoup de bonheur et surtout de courage à tous les bénévoles pour les années à venir en espérant que la situation n'empirera pas plus que maintenant.

Je tiens spécialement à remercier Madame Odile du RESF, grâce à qui j'ai pu obtenir mon premier titre de séjour et Madame Thérèse du MRAP, grâce à qui j'ai pu déposer un dossier de première demande de titre de séjour.

Ces deux personnes sont des personnes formidables et elles ont bon cœur, elles sont toujours prêtes à aider et à conseiller. Je n'oublierai jamais tout ce qu'elles ont fait pour moi. Je suis aujourd'hui en France grâce à elles.

Mon parcours fut difficile quand je suis arrivée en France.

Je suis née ici mais je suis repartie en 1995 suite à des problèmes personnels.

En 2009, ma famille décide de me renvoyer en France pour faire des études mais ce fut très compliqué d'obtenir le visa LONG SÉJOUR étant née en France, l'Ambassade de France à l'Île Maurice me le refusait à chaque fois.

Donc, je suis venue avec un visa TOURISME.

Après un premier dépôt de dossier à la Préfecture, j'ai reçu une OQTF et j'ai fait un recours au Tribunal Administratif (voir ci-contre la BD réalisée à cette occasion).

Ensuite, grâce à l'accompagnement de Madame Thérèse, j'ai pu obtenir des récépissés et enfin en 2013, grâce à l'appui de RESF, j'ai obtenu mon premier titre de séjour.

Ces années furent très difficiles à vivre moralement, surtout quand j'étais en première année à l'Université et que j'ai reçu une OQTF. Il y a eu des pétitions organisées pour moi par Monsieur Benoît du RESF qui m'a aussi beaucoup soutenue et je l'en remercie beaucoup.

Après toutes ces difficultés, je suis toujours en France avec un Master et un job en CDI depuis 2011

Aujourd'hui, après toutes ces difficultés, je suis toujours en France avec un Master et un job en CDI depuis 2011 en attendant de trouver un travail dans mon domaine d'étude et faire un changement de statut.

Le RESF, est aujourd'hui, la clé de mon succès en France, sans qui, je serais probablement rentrée au pays il y a très longtemps.

Je termine en remerciant énormément encore une fois toutes les personnes qui soutiennent le RESF et qui contribuent à ce que cette association existe.

Bravo et plein de bonheur au RESF.

Sandra

**Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Yvelines  
de jeunes majeurs scolarisés (Sartrouville, Houilles et environs)**

Nous, Méral, Mermoz, Nadja, Naïla, Prabhakar et Rosane, venons d'Algérie, du Bénin, du Cameroun, des Comores, de l'île Maurice et de Turquie.

Nous sommes arrivés en France alors que nous étions mineurs, souvent seuls pour rejoindre un parent (père, tuteur, frère, oncle, tante,...).  
Nous sommes lycéennes ou lycéens mais pour plusieurs d'entre nous, nous devons d'urgence être régularisés pour pouvoir poursuivre nos études l'année prochaine (inscription en université ou études en alternance) ou pour commencer à travailler après la réussite de nos examens.

Nous sommes tous là pour construire notre vie en France : La France, ce pays où nous avons passé la dernière partie de notre vie, ce pays que nous considérons comme notre patrie d'adoption. Certains d'entre nous ont du apprendre le français. Nous sommes les enfants de la France, car nous avons grandi et grandissons sur ce territoire.

Depuis plusieurs années, nous avons quitté nos pays, nos amis, afin de pouvoir rêver d'un avenir meilleur, d'avoir une bonne éducation scolaire, pour pouvoir espérer mieux que ce que le destin nous réservait. Pour certains d'entre nous, le retour au pays n'est pas envisageable.

Nous essayons de vivre le plus normalement possible, mais hélas, nous ne sommes pas comme tous les autres jeunes de notre âge : au lieu de nous soucier de notre avenir, de nos études, notre préoccupation première est la régularisation. C'est aussi la honte d'être différent et la peur d'être expulsé.

Le Réseau Education Sans Frontières (RESF) de Sartrouville, Houilles et environ (78) et des élus et autres personnalités, nous servent d'appui : c'est vers eux que nous nous sommes tournés, car nous trouvons avec eux la reconnaissance et l'aide dont nous avons besoin. Ce sont eux qui nous soutiennent aujourd'hui dans notre démarche.

Tout ce que nous voulons, c'est l'égalité des chances pour nous aussi ; nous voulons être comme tous les jeunes. C'est pourquoi nous faisons appel à votre souci de justice.

Nous demandons une régularisation avec un titre de séjour « Vie Privée et Familiale » pour pouvoir envisager une vie normale et penser à l'avenir avec plus de sérénité.

SARTROUVILLE le 22 février 2013

*MERMOS*  
MERMOS  
Prabhakar  
NADJA  
NADJA  
Naïla  
Naïla  
Rosane  
Méral

# TEMOIGNAGE DE MÉRAL

Une des signataires de la lettre au préfet donnant naissance au groupe des jeunes et un des 20 témoignages de la brochure "Que sont-ils devenus?".

On y arrive toujours quand on y croit.

Les bonnes choses n'arrivent jamais toutes seules, il faut aller les chercher.

La chance n'avait pas sa place dans ma vie, du coup je l'ai remplacée par le travail, la croyance en soi et la patience. Je précise qu'il en faut beaucoup quand il s'agit de l'administration française !

Au début, je ne connaissais que quelques mots de français : bonjour, merci, oui et non.

J'ai pu rester ici malgré mon OQTF, et on a commencé de très loin : mineure, étrangère, malade, ne parlant pas la langue, sans-papiers, sans amis.

J'ai appris la langue, j'ai fait mes études et j'ai attaqué la vie professionnelle. Aujourd'hui, j'ai la

nationalité française, j'ai un métier qui m'apporte un salaire correct, j'ai même du patrimoine immobilier ici en France. Je suis fière car ce n'est pas par héritage ou par mariage comme la plupart, c'est le produit de mes propres efforts.

Rien n'était simple mais rien n'est trop dur pour nous arrêter.

On y arrive toujours quand on y croit.

Je ne suis pas une personne particulièrement courageuse mais si moi j'y suis arrivée, pourquoi pas vous ?

Tout est possible, il ne faut jamais abandonner !

Je veux finir avec mes remerciements à la grande famille de RESF. Je ne les remercierai jamais assez pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté.

Méral

Le groupe des jeunes est né en Février 2013. Plus de 8 ans après, il est toujours vivant et bien vivant.

En septembre 2021, 18 situations montrent ce qu'est RESF, sa force, et les erreurs à ne pas faire :

Dépôt de dossier de régularisation :

2 jeunes arrivés avant 16 ans.

3 jeunes arrivés entre 16 et 17 ans pour qui nous sommes intervenus.

1 jeune qui ne nous a pas donné de nouvelle après son rendez vous (à priori, il ne doit pas avoir eu de problème...).

Dépôt refusé :

1 refusé car incomplet, le dossier n'avait pas été vérifié.

1 refusé car contenant de faux documents d'identité.

1 refusé car le jeune s'était déplacé à la préfecture de Mantes au lieu de Versailles.

SMS indiquant que la carte est prête : 3 dont 2 après un recours contre une OQTF.

Retrait de carte : 3 dont 1 après un recours contre une OQTF.

Changement de statut : 1

Demande de naturalisation à Saint-Germain-en-Laye : 1

## OQTF : OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS

OQTF: arrêté pris par le préfet qui ordonne de quitter le territoire dans un délai de 48 h, 15 jours ou 30 jours. Comme toute décision administrative, un recours est possible. Au cours d'un contrôle d'identité, l'intéressé peut être placé immédiatement en centre de rétention administrative (CRA). Les OQTF évoquées ici sont majoritairement des «OQTF 30 jours» suite à un refus de délivrer un titre de séjour.

### 3 COMBATS POUR LA RÉGULARISATION,

### 3 MOMENTS FORTS DANS L'HISTOIRE DU RESF 78 :

Sandra, Méral et Keshav, comme beaucoup d'autres jeunes avaient reçu un refus de titre de séjour avec une OQTF. Tous les 3 sont maintenant régularisés. Ils sont français ou vont le devenir bientôt.

2011, SANDRA : OQTF confirmée par le Tribunal Administratif... Sandra n'a été régularisée qu'en 2013.

2013, MÉRAL : OQTF abrogée par le Préfet après l'envoi de la lettre au Préfet et avant publication par les médias.

2015, KESHAV : OQTF abrogée par le Préfet, une heure avant la cérémonie de parrainage à l'assemblée nationale.

### CONSEILS EN CAS D'OQTF :

- ▶ Vivre normalement.
- ▶ Poursuivre ses études.
- ▶ Éviter les contrôles (gare,...) et avoir un document avec une photo indiquant son identité (inscription scolaire,...) plutôt que son passeport.

### DEPUIS QUELQUES MOIS, LES OQTF ONT REFAIT LEUR APPARITION :

- ▶ Contrôle d'un jeune allant chez son patron - OQTF de la préfecture de Paris, annulée par le T.A.
- ▶ OQTF d'un MNA donnée par le Préfet de Versailles - Annulée au T.A.
- ▶ OQTF de 2 jeunes avec refus de titre de séjour et d'une jeune à l'occasion d'un changement de statut difficile - Abrogées par la préfecture.
- ▶ OQTF de 3 jeunes arrivés après 16 ans avec refus de titre de séjour - Pas encore abrogée.
- ▶ OQTF d'un MNA car il n'était «pas en formation».
- ▶ OQTF d'un MNA car un document a été considéré comme faux.

**À NOTER :** Si l'OQTF n'est pas abrogée par la préfecture ou annulée par le T.A., elle est exécutable pendant un an. Aucune autre demande de régularisation ne peut être faite pendant cette année. Attention, la deuxième peut être accompagnée d'une IRTF (interdiction de retour sur le territoire français) dont la durée est d'un à 4 ans après la date de départ de la France. Ce qui équivaut à une menace illimitée dans le temps si l'on reste sur le territoire français.



### Parrainage de Keshav, lycéen sans - papiers

Le lundi 27 avril 2015 à 14h  
à l'ASSEMBLÉE NATIONALE

à l'invitation de Benoit Hamon et d'Alexandrine Nancy,  
ses parrain et marraine

Keshav est un lycéen de 19 ans, originaire de l'île Maurice. Accueilli par son oncle et ses tantes, il habite Les Clayes-sous-Bois (Yvelines) et suit sa scolarité au Lycée Jean Perrin de Saint-Cyr-l'Ecole. Il est en Terminale Bac Pro Commerce.

Keshav a reçu le 7 février un refus de titre de séjour assorti d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). À 4 mois de son bac ! Alors qu'il est délégué de classe et investi dans ses études.

Un recours gracieux déposé par l'intermédiaire du RESF 78 n'a pas obtenu de réponse positive. C'est la première fois qu'un jeune du groupe départemental du RESF se voit refuser de finir ses études. Jusqu'à maintenant, pour ces jeunes scolarisés, arrivés après 16 ans pour rejoindre quelqu'un de leur famille, la Préfecture respectait l'esprit de la circulaire Valls du 28 novembre 2012 en les protégeant jusqu'à leur diplôme. Et pour ceux qui continuaient leurs études après le bac, leur attribuait un titre de séjour « étudiant ».

### Keshav doit pouvoir passer son Bac parmi nous et rester en France

Keshav doit être régularisé pour poursuivre sa vie, sa formation en BTS l'année prochaine et faire aboutir ses projets .

Déjà 650 signatures recueillies, sur papier et via internet, pour soutenir Keshav (dont presque 150 sur papier venant de son lycée).

**Keshav sera parrainé le 27 avril par deux élus , Benoit Hamon, député des Yvelines, ancien ministre de l'Éducation Nationale et Alexandrine Nancy, conseillère municipale des Clayes-sous-Bois, la ville où il réside.**

Parce que ses camarades sont indignés par une mesure qui leur paraît injuste,  
Parce que ses enseignants ne comprennent pas qu'on interrompe d'un coup le parcours et l'avenir d'un jeune  
Parce que nous tous citoyens, nous n'acceptons pas que la vie de jeunes comme Keshav soit broyée par la machine administrative

### Nous prenons Keshav sous notre protection et demandons sa régularisation,

comme nous demandons la régularisation de chaque lycéen avec un titre pérenne.

Le 20 avril 2015

# TEMOIGNAGE DE SALIF

Un des 20 témoignages de la brochure "Que sont-ils devenus?".

C'est grâce à la France, que j'ai pu gagner ma vie et m'occuper de ma famille.

Je me présente : Salif. Je vais vous expliquer la suite de ma vie en France après quelques années. Avec l'aide de la Croix Rouge, j'ai pu obtenir mon titre de séjour et mon diplôme de CAP boulanger.

Madame Maud, a beaucoup contribué à ma réussite à l'examen en me donnant des cours particuliers.

Et après l'obtention de mon diplôme, j'ai signé un contrat de CDI en septembre 2018; c'était mon premier contrat en France. Quelques mois plus tard, ma vie a changé, j'arrive à subvenir à mes besoins et à aider ma famille au Mali où la guerre a causé beaucoup de dégâts.

En 2019, je suis parti en Afrique, au Sénégal voir

la famille. Ça m'a fait plaisir de voir ma maman. C'est grâce à la France, qui est le meilleur pays, que j'ai pu gagner ma vie et m'occuper de ma famille.

En mars 2020, mon patron a vendu sa boîte et je me suis retrouvé au chômage pendant 10 mois.

En fin décembre 2020, j'ai signé un nouveau contrat.

En conclusion, je suis satisfait de mon parcours en France grâce à Viviane et Alain qui ont beaucoup contribué à la réussite de ma vie et je leur dédie la suite de mon histoire.

## Salif

*Nous l'avons connus par l'intermédiaire de la Croix Rouge qui, comme d'autres associations (Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire,...) sont amenées à rencontrer des jeunes ou des familles étrangères en attente d'obtenir un titre de séjour.*

Extrait de la brochure consultable sur [www.resf78.ouvaton.org](http://www.resf78.ouvaton.org)

## QUE SONT-ILS DEVENUS ?

Ils ont migré en France, ils y ont été scolarisés, ils s'y sont installés. Ils sont une richesse pour notre pays !

En réaction au projet de loi, du 21 février au 11 juillet 2018, chaque semaine un témoignage a été publié sur : [www.resf78.ouvaton.org](http://www.resf78.ouvaton.org)

L'histoire de 20 jeunes étrangers membres du



## SALIF, pour lui, le pain c'est la vie...



Mon pays est en guerre.

Quand l'armée française est intervenue au Mali en 2013, je n'avais pas 15 ans...

...Beaucoup de mes amis sont partis vers la Libye, pour venir en Italie. Moi aussi, j'ai pris la décision de venir parce que mon père est décédé.

Ma mère m'a donné 700 000 francs CFA (environ 1 000 euros). Avec ça, j'ai pris la route...

...J'ai décidé de venir en France.

...L'ASE (Aide sociale à l'enfance) s'est occupé de moi jusqu'à mes 18 ans...

Là, ils m'ont donné un « contrat de jeune majeur » de 3 mois pour faire un apprentissage. J'avais trois choix : soudeur métallique, cuisinier ou boulanger.

...J'aime le pain depuis le pays.

Parce que le mois du Ramadan, c'est mon grand-père et mon père qui faisaient le pain que je servais aux voisins le soir pour la rupture du jeûne.

Quand je suis venu ici je voulais continuer ce métier;

**Je vais travailler comme boulanger, continuer à apprendre et passer l'examen de pâtissier en candidat libre.**

**Maintenant, ma vie, elle est ici !**

# TEMOIGNAGE D'IDRISSA

Maintenant français, fier de montrer sa carte d'identité, il a lancé un message d'espoir aux plus jeunes.

J'ai ma carte d'identité nationale française.

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez bien, j'espère que vous vous portez bien.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps et pour ne pas énerver Odile, je vais aller droit

au but : remercier d'abord RESF, et surtout Mike, parce que moi, c'est grâce à elle que j'ai obtenu mon premier titre de séjour et aujourd'hui, j'ai ma carte d'identité nationale française.

Je voulais m'adresser aux nouveaux jeunes qui sont dans la galère, juste pour leur dire que c'est possible, qu'il ne faut jamais abandonner, ne jamais renoncer et respecter la loi.

Il faut aller jusqu'au bout quand on a commencé une formation, même si cela ne nous plaît pas trop. Ici d'administration n'aime pas que l'on arrête quelque chose que l'on a commencé!

La mission locale peut aider à trouver une formation en apprentissage, en alternance. Pour

moi, c'était la cuisine et je n'ai pas beaucoup aimé. Mais j'ai terminé mon apprentissage et maintenant je suis dans l'industrie.

C'est vraiment grâce à RESF, à la mission locale et à toutes les personnes qui sont là...

Même si il y a le Covid, même s'il y a des problèmes familiaux, les personnes qui sont là peuvent vous soutenir .

Moi je veux juste vous dire que c'est possible de réussir en France malgré les idées reçues. C'est le premier pas qui est le plus difficile : obtenir votre récépissé avec autorisation de travail, même si comme moi c'est une autorisation de travail avec un titre ÉTUDIANT qui ne permet pas de travailler à plein temps.

Accrochez-vous, ne lâchez pas, tout est possible, ne renoncez jamais !

Merci beaucoup...

Idrissa

## DEVENIR FRANÇAIS...

### NATURALISATION PAR DÉCRET

Un jeune scolarisé qui avait obtenu sa régularisation peut demander sa naturalisation dès qu'il devient financièrement autonome.

### NATURALISATION PAR DÉCLARATION

Un jeune peut être naturalisé par déclaration dès l'âge de 13 ans s'il est né et resté en France.

Ses frères et sœurs devenus majeurs peuvent aussi être naturalisés par déclaration.

Voir le site de la préfecture:

<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers-dans-les-Yvelines/NATURALISATIONS/Naturalisations>

Même si à l'heure actuelle il est très difficile d'obtenir un rendez-vous, il faut essayer. Compter environ 2 ans entre le début des démarches et la remise des documents officiels.

À SAVOIR

## LE GROUPE DES JEUNES DU RESF 78, C'EST QUOI ?

Il regroupe aujourd'hui, plus de 400 jeunes régularisés ou en démarche de régularisation, lycéens ou apprentis, en famille ou isolés.

Leur point commun : arrivés mineurs en France, et devenant majeurs, ils doivent obtenir leur titre de séjour pour ne pas devenir des sans-papiers à 18 ans.

Depuis 2006, des centaines de jeunes du RESF 78 ont obtenu leur titre de séjour, certain(e)s sont maintenant français(es).

Beaucoup ont fini leur formation, ont fondé une famille.

Que ces jeunes soient devenus boulanger, peintre, maçon, prof, infirmière, technicien, ingénieur,... avec entre les mains leur CAP, bac-pro, BTS, master,.. c'est en France que ces enfants et ces jeunes adultes se sont formés.

Aujourd'hui toutes et tous participent à la vie économique et sociale de notre pays... avec nous... ensemble !

**NOTRE FORCE : C'EST LE GROUPE, C'EST LE NOMBRE.** La préfecture nous reconnaît comme un collectif de «mineurs devenus majeurs scolarisés». Même seul à la préfecture, se déclarer comme jeunes du RESF est une force. Chacun profite du collectif.

**NOTRE FORCE, C'EST D'INFORMER EN TEMPS RÉEL** des changements de procédure, donner des conseils. Pour que l'on soit efficace, chacun doit partager toutes les informations qui pourraient être utiles aux autres. Nous sommes comme une grande famille, solidaires les uns des autres.

**NOTRE FORCE C'EST DE BIEN CONNAÎTRE LES JEUNES QUE L'ON DÉFEND** Connaître leur histoire, c'est avoir les bons arguments à fournir à la préfecture. Une lettre de motivation est indispensable. Il faut aussi connaître leur parcours administratif à chaque étape.

**NOTRE FORCE, C'EST AUSSI D'ÊTRE VISIBLE** en demandant aux jeunes de parler autour d'eux de leur situation. Le soutien du lycée sera un atout très positif lorsque la préfecture étudiera le dossier.

Plus on est visible et moins on est en danger.

**NOTRE FORCE, C'EST LA SOLIDARITÉ.** Seul on a peur, on est triste ou stressé. En cas de problème, si l'on est solidaire, on en ressort plus fort avec plein de nouveaux amis.

**NOTRE FORCE, C'EST LA LISTE DE DIFFUSION** par mél pour faire circuler l'information. Et en cas de refus de régularisation, le réseau RESF se mobilise : comité de soutien, pétition, parrainage, médiatisation,...

De nombreux jeunes en famille ou isolés ont été régularisés suite à des mobilisations, des soutiens, des parrainages, des recours au Tribunal Administratif,...

# TEMOIGNAGE DE LAËTICIA

Après un parcours compliqué pour poursuivre des études supérieures, Laeticia est maintenant diplômée et aussi maman.

Bonjour ,

Je suis Laëticia et j'ai actuellement 23 ans. J'écris cette lettre pour vous remercier de votre aide pour l'obtention de ma carte de séjour.

Je vous avoue qu'obtenir les papiers qui permettent de résider en France n'est pas une démarche facile.

J'étais sans-papiers dès mon arrivée en France à 14 ans, jusqu'à mes 18 ans. Grâce à de bonnes notes en fin de première (17 ans), j'ai pu intégrer un internat d'excellence. Mais à mes 18 ans, être majeur sans-papiers et vouloir poursuivre des études supérieures en France était très compliqué.

Par conséquent, j'ai dû demander de l'aide à l'assistante sociale de mon internat qui m'a dit de contacter RESF. En l'espace de 6 mois, ils m'ont aidé à obtenir un rendez-vous à la préfecture de Versailles et ma carte de séjour.

Grâce à cette carte, j'ai pu demander une bourse sous critère social, obtenir un logement étudiant à Paris et poursuivre mes études en classe préparatoire pour Grandes Ecoles.

Aujourd'hui, je complète ma dernière année en double diplôme : un diplôme en MSc Luxury and Design Management et un diplôme de Programme Grande Ecole.

Récemment, j'ai aussi eu un merveilleux petit garçon (né en novembre dernier), il s'appelle Juliann.

Je vais aussi bientôt commencer mon stage de fin d'études dans une entreprise de luxe en tant qu'assistante manager.

Sans l'aide du RESF, je n'en serais pas là aujourd'hui et j'en suis vraiment reconnaissante. Je suis aussi plus que contente de vous avoir connu et de vous avoir fait confiance.

Je suis navrée de ne plus pouvoir venir à vos réunions mais j'avais de vos nouvelles par ma maman qui venait aux réunions mais depuis le Covid et le fait que c'est elle qui garde mon enfant, elle n'a

plus trop l'occasion de venir.

Le 3 juillet j'ai une dernière certification à passer mais je viendrai à une de vos réunions plus tard pour vous remercier en personne et vous présenter mon fils.

Merci encore pour tout ! Je vous souhaite une agréable journée et beaucoup de courage !

Aujourd'hui, je complète ma dernière année en double diplôme : un diplôme en MSc Luxury and Design Management et un diplôme de Programme Grande Ecole.

Laëticia

## MNA : MINEUR NON ACCOMPAGNÉ.

**MIE :** mineur isolé étranger ancien nom donné aux MNA.

**ASE :** aide sociale à l'enfance. Il s'agit d'un service du conseil départemental, donc, son fonctionnement dépend beaucoup des positions politiques des élus.

**OPP :** ordonnance de placement provisoire .

Il s'agit d'une décision judiciaire déclarant le jeune «en danger» à protéger .

**PÉRÉQUATION NATIONALE :** il s'agit de la redistribution des MNA gérée par le ministère pour que chaque département ait son «quota».

Au vu du peu de jeunes reconnus mineurs en danger suite à l'évaluation faite par la cellule des mineurs isolés des Yvelines, la majorité des MNA arrivent dans le 78 suite à une OPP d'un autre département.

### POUR OBTENIR UN TITRE DE SÉJOUR :

Selon la loi CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile):

- ▶ si l'OPP est obtenue AVANT 16 ans , voir l'article L423-22.
- ▶ si l'OPP est obtenue APRÈS 16 ans, voir l'article L435-3

### ARTICLE L423-22 - ANCIENNEMENT L 313-11-2b

«Dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire ou s'il entre dans les prévisions de l'article L. 421-35, l'étranger qui a été confié au service de l'aide sociale à l'enfance au plus tard le jour de ses seize ans se voit délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention «vie privée et familiale» d'une durée d'un an, sans que soit opposable la condition prévue à l'article L. 412-1. Cette carte est délivrée sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de la formation qui lui a été prescrite, de la nature des liens de l'étranger avec sa famille restée dans son pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur son insertion dans la société française.»

### ARTICLE L435-3 - ANCIENNEMENT L 313-15

«A titre exceptionnel, l'étranger qui a été confié à l'aide sociale à l'enfance entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans et qui justifie suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle peut, dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire, se voir délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire », sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de cette formation, de la nature de ses liens avec sa famille restée dans le pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française. La condition prévue à l'article L. 412-1 n'est pas opposable.»

**Procédure spéciale MNA et liste des documents à fournir sur le site de la préfecture :**

<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers-dans-les-Yvelines/SEJOUR/Les-cartes-de-sejour/Aide-Sociale-a-l-Enfance>

# TEMOIGNAGE DE MAMOUDOU

Ancien MNA, en apprentissage avec son titre de séjour en poche.

Moi je m'appelle Mamoudou, je viens de Guinée – Conakry.

Suite à une maladie très grave et de multiples traitements médicaux sans succès, j'ai dû quitter mes parents, ma sœur, mes amis, mon pays pour rejoindre l'Europe.

Arrivé en France en 2017 étant mineur isolé non accompagné, j'ai été pris en charge par le service MNA. Durant mon hospitalisation, j'ai rencontré et échangé avec des personnes formidables de bon cœur, des personnels soignants, des bénévoles qui m'ont appris à parler le français et m'ont aidé à m'intégrer dans la société française.

Je suis fièrement reconnaissant pour tout l'aide qu'ils m'ont apportée.

A ma sortie de l'hôpital, 8 mois avant ma majorité, j'ai été abandonné administrativement par le service MNA avec un préavis de quitter l'hôtel, le jour de mes 18 ans. Je n'étais pas scolarisé, je n'avais personne sur qui compter, j'étais perdu et je commençais à sombrer petit à petit dans la dépression.

Le seul moyen pour moi d'avoir le titre de séjour

était de trouver un patron puis de décrocher un contrat de travail. Je me suis lancé dans ce défi. Après quelques rejets de candidature, j'ai finalement trouvé une piste.

Et c'est 2 mois avant ma majorité que j'ai rencontré le RESF par le biais de l'association ADJIE de Paris Stalingrad. Le RESF m'a montré que j'avais bel et bien ma place en France, m'a trouvé un rendez-vous à la préfecture, m'a accompagné dans cette démarche administrative et finalement j'ai obtenu un récépissé. J'ai aussi eu un contrat de jeune majeur en attendant de signer mon contrat d'apprentissage.

Je tiens à leur dire aujourd'hui 1000 mercis pour leur engagement, leur détermination en faveur de jeunes

immigrés.

Aujourd'hui, je suis apprenti en première professionnelle Maintenance des Équipements Industriels pour un BAC PRO avec une grande entreprise.

### Mamoudou

*Mamoudou est "notre" premier jeune guinéen à avoir obtenu son titre de séjour sans son passeport.*

A ma sortie de l'hôpital, 8 mois avant ma majorité, j'ai été abandonné administrativement par le service MNA

### ADJIE - Accompagnement et Défense des Jeunes Isolés Etrangers

Depuis novembre 2012, la permanence ADJIE a ouvert avenue de Flandre deux fois par semaine sans aucune exception, pour recevoir 20 à 40 mineurs et jeunes majeurs isolés : dossiers juridiques, sociaux et administratifs, conseil et orientation, aide d'urgence, scolarité, accès à la majorité et à l'emploi.

49 ter avenue de Flandre 75019 Paris  
Métro Stalingrad-Lignes 2, 5, 7

La permanence est ouverte le samedi de 10h à 12h et le lundi à partir de 18 h.



## ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR JEUNE MAJEUR (AES JM)

Dans notre département, les jeunes isolés, MNA pris en charge par l'ASE «profitent» d'une procédure particulière. Nous n'évoquons dans cette page que les «jeunes en famille».

**POUR LES JEUNES EN FAMILLE**, dans certaines situations, la loi délivre un titre de séjour de droit :

- ▶ ou s'ils sont venus dans le cadre du regroupement familial.
- ▶ ou s'ils remplissent les conditions suivantes : être arrivés avant 13 ans et vivre avec leur père ou leur mère (10 ans pour les algériens, les tunisiens).

**POUR LES AUTRES JEUNES EN FAMILLE** une admission exceptionnelle au séjour peut être accordée, c'est l'AES jeune majeur.

Il s'agit d'une régularisation «au cas par cas» des jeunes qui suivent une formation «sérieuse et assidue» en leur donnant un titre de séjour lorsqu'ils fêtent leurs 18 ans. C'est la circulaire Valls du 28 novembre 2012.

L'esprit de la circulaire : protéger la formation de tous les jeunes qui suivent une scolarité «sérieuse et assidue» et protéger leur vie de famille.

Selon leur âge à leur arrivée en France ( entre 13 et 16 ans ou entre 16 et 18 ans), la situation régulière ou pas des membres de leur famille,... les jeunes obtiennent un titre de séjour VIE PRIVÉE ET FAMILIALE ou ÉTUDIANT-ÉLÈVE.

**AUJOURD'HUI, OCTOBRE 2021, VOILÀ CE QUE L'ON TROUVE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE :**

<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers-dans-les-Yvelines/Sejour/L-admission-exceptionnelle-au-sejour>

### AES VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

Si vous êtes entré en France mineur et que vous venez d'avoir 18 ans :

« Vous devrez justifier d'un parcours scolaire assidu et sérieux depuis au moins l'âge de 16 ans, éventuellement\* de la présence régulière de votre famille proche en France et de votre prise en charge par celle-ci. »

On ne trouve rien d'officiel pour ceux arrivés après 16 ans.

Depuis janvier 2021, la situation s'est durcie : refus de donner des rendez-vous quand le jeune est arrivé après 16 ans.

On continue quand même à demander, et on obtient un peu...

\*éventuellement : ce point n'est pas respecté malgré qu'il corresponde à l'esprit de la circulaire Valls (voir ci-contre).

# TEMOIGNAGE DE VÉRONICA

Venue du Venezuela pour poursuivre des études en France.

J'ai obtenu, à mes 18 ans ma première carte de séjour

Je m'appelle Véronica et je suis arrivée en France en 2018.

J'avais à l'époque 15 ans.

Je viens d'un pays d'Amérique du sud appelé Venezuela. Le Venezuela

souffre d'une grande crise économique et sociale depuis des années, et cela ne fait que se détériorer. A cause de cette situation, j'ai dû quitter mon pays d'origine pour pouvoir continuer mes études. Sur place, il devient de plus en plus difficile d'étudier, et même de s'alimenter correctement.

Je suis arrivée en France à l'âge de 15 ans grâce à l'aide de ma tante avec qui j'habite depuis et qui m'a prise en charge à la place de mes parents. Être en France m'a permis de continuer mes études au collège, au niveau de la 3ème.

Cela a été difficile dans un premier temps parce que je ne parlais pas français, cela continue d'être

difficile mais j'ai rencontré de belles personnes qui m'ont beaucoup aidée et peu à peu, je me suis bien intégrée et je continue à m'améliorer. Je suis actuellement en première au Lycée, et j'espère obtenir mon BAC l'année prochaine.

J'ai contacté le RESF 78 pour obtenir de l'aide pour mes démarches de régularisation.

Avec ma tante, nous avons assisté à plusieurs réunions, où j'ai pu rencontrer des autres jeunes dans mon cas. Les membres de l'association m'ont accueillie et guidée dans mes démarches, et grâce à leur aide j'ai pu constituer un dossier solide.

Mme Odile était toujours là pour me conseiller, je lui adresse un grand merci.

Je vis maintenant depuis 3 ans en France, et grâce à l'aide du RESF 78, j'ai obtenu à mes 18 ans ma première carte de séjour.

Véronica

\* éventuellement (voir ci-contre).

Ce petit mot qui avait disparu en février 2021 est aujourd'hui réapparu, et c'est tant mieux ... mais ce principe n'est pas appliqué !

Il correspond à la phrase de la circulaire Valls : "... La régularité du séjour d'un des parents du mineur devenu majeur constituera un élément d'appréciation favorable..."

Il faut donc comprendre : si ce n'est pas le cas, le Préfet peut quand même donner un titre de séjour VIE PRIVÉE ET FAMILIALE si le jeune est arrivé avant 16 ans.

Or Véronica, arrivée avant ses 16 ans n'a reçu qu'un titre de séjour ÉTUDIANT alors que sa tante, donc sa famille proche est française.

D'autres jeunes arrivés avant 16 ans mais vivant avec leur mère, ou leur père, sans-papiers, ont eux aussi reçu un titre de séjour ÉTUDIANT et non VIE PRIVÉE ET FAMILIALE.

## AU GUICHET DE LA PRÉFECTURE

Le dossier doit être bien rangé. Il faut être capable de le présenter seul, même si l'on est accompagné par un adulte de la famille. Avoir une lettre de motivation, de soutien du lycée,... est très utile.

Un dossier très bien finalisé comporte 3 chemises:

### 1. QUI SUIS-JE ?

- ▶ La convocation (imprimer le mél que vous recevrez car la convocation sera à mettre dans le dossier, indispensable pour entrer dans la préfecture).
- ▶ Le questionnaire déjà rempli et envoyé (à actualiser si nécessaire).
- ▶ La lettre de motivation.
- ▶ Le passeport.
- ▶ L'acte de naissance (jugement supplétif, traduction si nécessaire).
- ▶ Autres documents selon la situation (DCEM, délégation d'autorité parentale, attestation CMU, AME, livret de famille, acte de décès des parents,...)
- ▶ Les photos d'identité.
- ▶ 50 euros en timbres fiscaux à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

### 2. MA VIE «EN FAMILLE» EN FRANCE

Cela correspond à la feuille à deux colonnes - à remplir accompagnée des documents demandés.

- ▶ L'attestation d'hébergement (colonne de gauche) avec les documents demandés : titre de séjour ou CNI de l'hébergeant, quittance de loyer, (autre document si propriétaire...). L'attestation d'hébergement doit correspondre à l'adresse où vous habitez réellement.
- ▶ L'attestation de prise en charge (colonne de droite) avec le titre de séjour ou la CNI de celui dont le nom est écrit sur les bulletins de salaire (si différent de l'hébergeur), 3 bulletins de salaire, avis d'imposition.

Ces deux attestations peuvent provenir de 2 personnes différentes.

+ documents évoquant la présence en France de chaque membre de la famille en France.

### 3. MA SCOLARITÉ ET MA VIE PERSONNELLE EN FRANCE

- ▶ Tous les certificats de scolarité et tous les bulletins scolaires depuis l'arrivée en France.
- ▶ Lettres des profs.
- ▶ Toute ma vie : sport, musique, bénévolat,...

NB : Il vous sera demandé de présenter les originaux de toutes les pièces ainsi que les photocopies qui, elles, seront gardées par le guichetier.

ATTENTION : ne jamais fournir de faux documents !

# TEMOIGNAGE DE ONS

Après avoir reçu une OQTF, elle a maintenant son titre de séjour, elle a fini ses études et elle travaille.

RESF 78 a fait un recours auprès du préfet et la réponse a été favorable : on a gagné !

Je suis une jeune en famille mineure devenue majeure. Je suis venue en France pour rejoindre ma mère qui est malade et mon frère .

Cette année, j'étais en terminale BAC Professionnel HPS au lycée Fernand Léger à Argenteuil dans le Val l'Oise.

Dans un premier temps, j'ai eu des difficultés pour l'inscription en passant par le CIO.

J'ai effectué ma scolarité dans deux établissements différents : un CAP MHL en Lorraine pendant 2 ans chez ma cousine, puis je suis revenue en Île de France dans les Yvelines pour finir mes 2 ans de BAC Professionnel. En 2017, j'ai obtenu mon BAC grâce à l'encouragement de mes profs et à leur soutien .

Depuis mai 2018, je travaille en tant qu'agent technique territorial à la mairie d'Élancourt avec un contrat renouvelable chaque année.

J'ai rencontré RESF 78 à la réunion des 10 ans en 2016 par l'assistance sociale de mon lycée .

Je remercie RESF 78 qui nous a aidés à nous régulariser et à nous sentir libres et égaux comme les autres.

Ons



## CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX LES DÉFENDRE

- ▶ Ne pas céder au «chantage» à l'OQTF.
- ▶ Connaître le montant des taxes à payer pour relever les erreurs.

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

Attention : il y a parfois des erreurs sur le montant demandé pour les titres de séjour (écrit dans le Sms reçu pour aller chercher sa carte).

Là encore, il faut connaître ses droits pour pouvoir les défendre...

#### Le visa de régularisation

Tous «nos» jeunes sont venus sans visa ou avec un visa COURT SÉJOUR (visa C). Ils devront donc s'acquitter d'un VISA DE RÉGULARISATION le jour où ils récupéreront leur premier titre de séjour.

Son coût : 200 euros.

Payé 50 euros le jour du dépôt du dossier puis 150 euros le jour du retrait de la carte.

#### La fabrication de la carte

Son coût : 25 euros.

#### Les taxes liées à la délivrance d'un titre de séjour

Le titre ÉTUDIANT : 50 euros.

Tous les autres titres : 200 euros.

Les MNA pris en charge par l'ASE avant leur 16 ans sont dispensé du coût du visa de régularisation et de la taxe liée à leur titre de séjour. Ils ne payent que les 25 euros de fabrication.

#### Achat des timbres

<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

ou dans un bureau de tabac.

## TEMOIGNAGE DE RANIA

Forte des conseils du RESF, elle n'a pas cédé au chantage à l'OQTF.

Si elle ne m'avait pas dit qu'il fallait insister, je serais repartie sans déposer mon dossier.

Bonjour, je m'appelle Rania , j'ai 19 ans, je suis arrivée en France à l'âge de 17 ans.

Lors de ma première demande de titre de séjour en juillet 2020, la personne qui s'occupait des dossiers ne voulait pas prendre le mien et m'a dit que j'allais avoir un refus avec obligation de quitter le territoire français. Comme Mme Odile m'avait bien expliqué que, dans ce cas-là, il fallait insister pour qu'on prenne le dossier, c'est ce que j'ai fait et, franchement, si elle ne m'avait pas dit qu'il fallait insister, je serais repartie sans le

déposer.

L'attente était longue mais j'ai attendu patiemment et je suis repartie avec un récépissé.

Et après 5 mois, j'ai envoyé un mail à la préfecture pour avoir des nouvelles de ma demande, la réponse était que ma carte était en cours de fabrication. J'étais soulagée .

Le 21 décembre 2020, j'ai récupéré mon titre de séjour.

Peu importe ce que l'on nous dit, il faut garder espoir et insister jusqu'à ce qu'on obtienne une réponse positive. On n'est pas ici pour rien et on va se battre jusqu'au bout. Pour ceux qui n'ont pas leur titre, restez positifs, rien n'est perdu.

Rania

## TEMOIGNAGE D'AYA

Qui a pu se défendre grâce aux conseils de RESF.

J'ai su refuser de payer les 375 euros que la préfecture me demandait au lieu des 225 euros que je leur devais».

Je voulais vous dire tout d'abord merci.

Merci de m'avoir aidée dans mes démarches. Vous m'avez soutenue jusqu'au bout et lorsque je ne comprenais pas certaines choses, je pouvais vous appeler et vous étiez toujours présente pour moi.

C'est grâce à vous que j'ai compris que maintenant ils ne mettaient plus de visa sur notre passeport quand on recevait notre carte.

Heureusement que les personnes comme vous existent et croient aux jeunes sans-papiers, pensent qu'ils peuvent avoir un avenir comme tous les jeunes de maintenant.

Vraiment encore merci de tout cœur et je souhaite à d'autres jeunes de ressentir la même joie que lorsque j'ai reçu ma carte !

Aya

C'est grâce à vous que j'ai su refuser de payer les 375 euros que la préfecture me demandait au lieu des 225 euros que je leur devais.

# TÉMOIGNAGE DE MASSA

Il faut suivre les conseils du RESF.

Elle m'a expliqué ce que je devais faire à la préfecture, comment je devais me comporter et quels documents apporter. Cela m'a beaucoup aidé.

Bonjour, je m'appelle Massa, je suis malien, j'ai 18 ans et je suis un ancien sans-papiers que l'association RESF 78 a aidé pour sa régularisation.

Je suis venu en France en 2018 à l'âge de 15 ans avec un visa COURT SÉJOUR d'une durée d'un mois. À l'expiration de ce visa, je suis resté en France et j'ai vécu ici pendant plus de deux ans dans l'irrégularité.

Quand j'ai décidé de rester, ma sœur et moi sommes partis au CIO de Poissy qui m'a beaucoup aidé à trouver un collègue pour être scolarisé.

J'ai assidûment suivi les cours depuis le collège jusqu'au lycée. Et à l'approche de mes 18 ans, je me suis renseigné auprès de l'assistante sociale

de mon lycée sur la procédure à suivre pour ma régularisation. Et elle m'a ainsi mis en contact avec l'association RESF 78 qui m'a directement pris sous son aile et m'a fait participer à une réunion avec d'autres jeunes dans la même situation que moi. Puis j'ai eu une réunion privée avec Madame Odile la veille de ma demande de régularisation auprès de la préfecture. Elle m'a expliqué dans les moindres détails ce que je devais faire une fois à la préfecture, comment je devais me comporter et quels documents apporter. Cela m'a beaucoup aidé.

Au final, tout s'est bien passé et aujourd'hui grâce à l'association RESF 78, j'ai une carte de séjour ÉTUDIANT d'une durée d'un an qui me permet de me déplacer librement dans l'union européenne et qui m'a donné la possibilité d'aller rendre visite à mes parents au Mali après presque trois ans passés en France.

Massa

## 18 ANS ET SANS-PAPIERS :

Avenir bouché,  
Apprentissage impossible,  
Travail impossible,  
Peur d'être expulsé...

### ... REGULARISATION !

Jeunes en famille, jeunes isolés, lycéens ou apprentis, rejoignez le

**RESF :**

Réseau Education Sans Frontières.



Numéro départemental d'urgence : 06 16 55 95 60



RESF 78 :  
[www.resf78.ouvaton.org](http://www.resf78.ouvaton.org)  
RESF National :  
[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

**Vous vivez ici, vous étudiez ici, construisons ensemble la France de demain.**

**Pour votre régularisation, rejoignez le groupe des jeunes du RESF 78**

Des réunions ont lieu tous les 2 mois pour se rencontrer, briser l'isolement, se redonner du courage, apprendre la solidarité et l'autonomie.

Notre travail est connu de la préfecture, ce qui renforce le poids de chacun d'entre vous dans vos démarches individuelles.

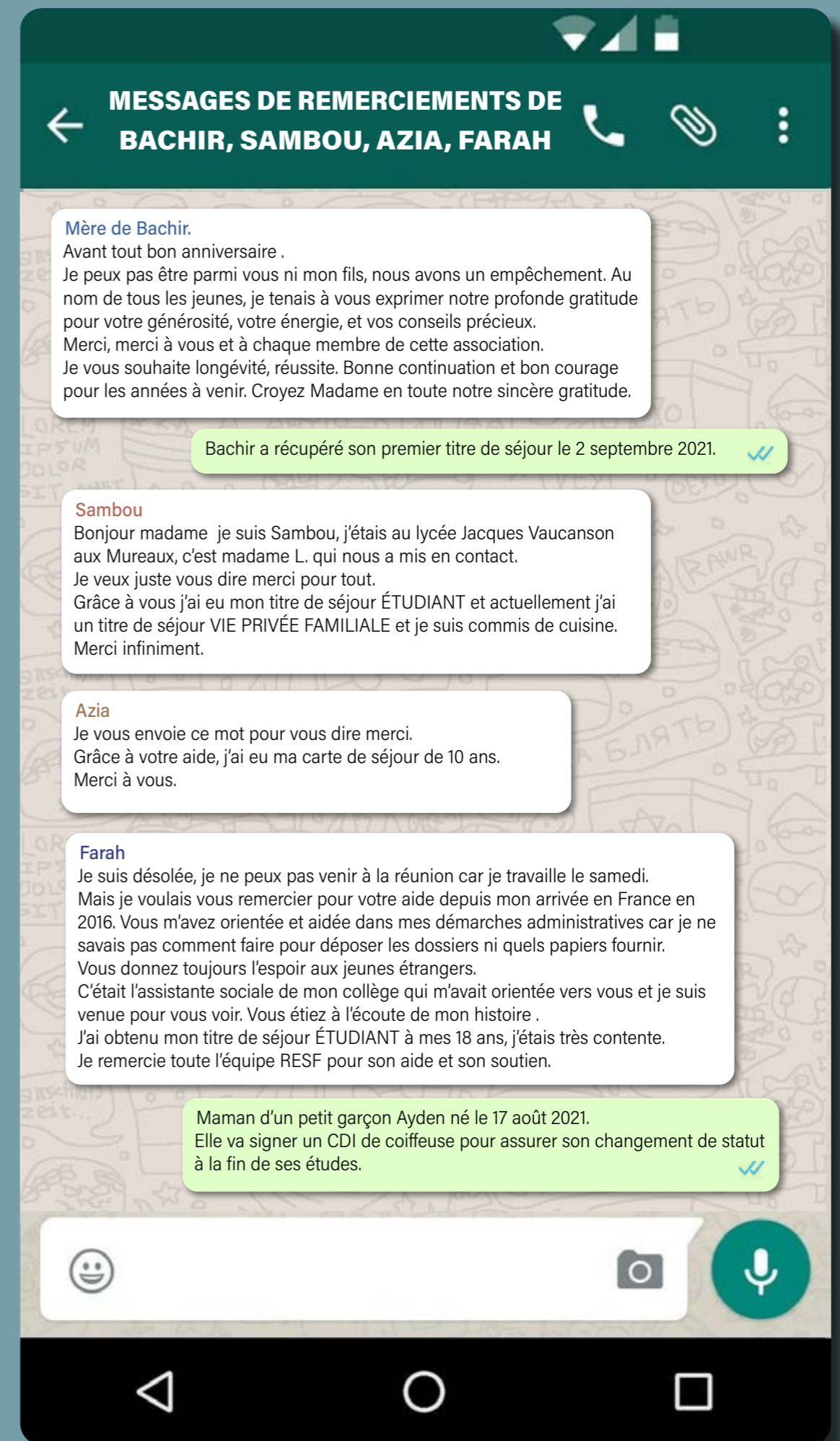
Notre force c'est votre nombre !



Numéro départemental d'urgence : 06 16 55 95 60



RESF 78 :  
[www.resf78.ouvaton.org](http://www.resf78.ouvaton.org)  
RESF National :  
[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)



# TEMOIGNAGE D'ALASANE...

MNA à la rue accueilli par une famille militante.

Cette ambiance familiale si réconfortante, si rassurante, a rythmé mais surtout transformé ma vie.

J'ai vécu jusqu'à 14 ans à Conakry avec mon père, je n'ai jamais connu ma mère.

J'ai 5 frères et sœurs dont 3 sont morts.

J'ai été à l'école pendant 6 ans avant

de vendre de l'arachide ou de l'eau au marché.

Après l'incendie de notre maison, j'ai été envoyé chez ma grand-mère à l'autre bout du pays.

Je n'ai plus jamais eu de nouvelles de mon père ni de mes frères.

Ma grand mère m'a renvoyé à l'école mais un soir en rentrant chez elle, j'ai été kidnappé pour travailler comme esclave dans les champs, nous étions nombreux à être prisonniers.

Régulièrement il y en avait qui étaient emmenés et ils ne revenaient jamais.

Un jour, on est venu nous chercher et nous sommes partis en voiture, un grand et moi.

La voiture est tombée en panne et il y a eu une bagarre, le grand a tué le chauffeur (enfin c'est ce que je pense car il ne bougeait plus).

Nous nous sommes enfuis mais nous ne pouvions plus retourner dans notre village.

Nous avons passé la frontière et rejoint la France en avril 2020.

J'avais 16 ans et 5 mois.

En France, l'association AMIS78 m'a trouvé une famille qui s'occupe bien de moi, comme si j'étais leur propre fils. Ma famille veille sur mes études et sur ma santé.

C'est une famille extraordinaire.

Grâce à elle, j'ai fêté pour la première fois mon anniversaire ainsi que Noël. Au plus loin que je me souviens, mes souvenirs à leurs côtés ont toujours été heureux, joyeux, plein de rires. Mais pas seulement. Plein de tendresse et d'émotions également.

Cette ambiance familiale si réconfortante, si rassurante, a rythmé mais surtout transformé ma vie.

Et aujourd'hui, je chéris ces souvenirs dans ma mémoire comme des moments précieux.

J'ai pu reprendre mes études, je prépare un CAP Monteur Installateur Sanitaire et j'ai d'excellents résultats. Après mon CAP j'aimerais faire un BAC PRO. Ce sont mes professeurs qui m'y encouragent. Et pourquoi pas aller jusqu'au BTS.

Je fais partie d'un club de football à Trappes (FC Trappes). Je me suis inscrit dans des associations, un SEL (Système d'Echange Local) qui propose de s'entraider quand il y a un besoin, Cœur d'Yvelines à Vélo, association qui met en avant l'utilisation du vélo, Village d'Yvelines en Transition qui organise des «repairs café».

J'aide bénévolement ces 3 associations pour réparer des objets, des vélos, aider au jardin ou participer à des événements.

Merci beaucoup

Je suis vraiment content que vous soyez là.

**Alasane**

# ... ET DE JEAN-LOUIS

Un accueil en famille militante.

Malheureusement tous n'ont pas la chance d'Alasane de vivre dans une belle maison avec sa chambre, sa salle de bain et un entourage familial complet.

Au départ, Alasane est arrivé à la maison pour quelques jours, en relais de la famille qui l'hébergeait.

Avec le confinement, nous l'avons gardé avec nous et nous

avons appris à nous connaître.

Il est chez nous maintenant depuis le mois de février 2020.

Nous nous sommes beaucoup attachés à Alasane, et nous le considérons comme un de nos enfants.

Il répond à nos valeurs: respect, savoir-vivre, travail, curiosité, ouverture d'esprit et une éducation irréprochable.

Il est très exigeant dans tout ce qu'il fait.

Il fait partie de toutes nos réunions familiales (anniversaires, vacances, mariages). Tous nos amis l'apprécient, il est souvent invité quand, exceptionnellement, nous ne sommes pas là et qu'il doit rester à la maison.

C'est un jeune réservé, mais qui, de par sa gentillesse, attire la sympathie de tous ceux qu'il côtoie, voisins, élèves, professeurs. Il est le pilier de sa classe.

Il découvre ce qu'est la vie de famille comme nous l'entendons.

C'est une énorme satisfaction et une énorme

fierté, pour nous que d'avoir donné à un jeune que le sort a maltraité, une chance de vivre une vie meilleure.

Malheureusement tous n'ont pas la chance d'Alasane de vivre dans une belle maison avec sa chambre, sa salle de bain et un entourage familial complet. Mais cependant ils sont tous sérieux dans leurs études et reconnus par leur professeur ou maître d'apprentissage, dans des filières où on est en manque de main d'œuvre et où nous serons contents de les trouver.

Cependant, les nouvelles règles ne permettent plus à ces jeunes de faire une demande de titre de séjour et s'ils arrivent à déposer leur dossier, ils n'ont comme réponse qu'un OQTF.

De fait, ils n'ont que la possibilité de rester dans l'illégalité ce qui n'est pas concevable.

Nous demandons que tous ces jeunes étudiants puissent terminer leurs études légalement.

**Jean-Louis**

**Alasane a enfin obtenu une date de rendez-vous pour déposer son dossier, ainsi que les 4 autres jeunes arrivés entre 16 et 17 ans, qui étaient dans notre liste donnée au Secrétaire Général lors de notre délégation en préfecture le 30 juin 2021.**

# TEMOIGNAGE DE LAUNABA

Elle avait déjà accepté de témoigner en 2018. Elle est aujourd'hui encore dans la galère.

Je m'appelle Launaba, j'ai 25 ans et je suis arrivée en France depuis l'Italie en 2013 avec ma mère.

Je suis née en Côte d'Ivoire mais j'ai vécu une petite partie de mon enfance en Italie avec mes demi-frères et demi-sœurs, mon père et ma mère. Mais comme cela ne s'est pas très bien passé on a dû, moi et ma mère, venir en France.

On a été hébergé au moins 10 mois dans une famille ivoirienne. Mais cohabiter n'est pas très évident, et donc on a dû partir encore une fois, moi et ma mère.

C'est le 115, l'hébergement d'urgence qui nous a hébergées pendant une année. Comme j'étais étudiante en BAC PRO Commerce, j'avais un peu de mal à l'école, on changeait souvent d'hôtel et j'étais très fatiguée. Ma prof d'espagnol a compris que j'avais un problème. Je ne voulais pas en parler, mais finalement je lui ai expliqué et elle m'a dit d'aller voir l'assistante sociale, madame L. Elle est formidable et je regrette vraiment qu'elle ne soit pas là... j'ai une pensée pour elle. C'est elle qui m'a mise en contact avec le RESF.

Aujourd'hui, je me retrouve encore dans une situation qui se mord la queue : on me dit de chercher du travail, mais pour chercher du travail, il faut avoir les papiers qui permettent de travailler. Ça fait au moins 8 ans que je tourne en rond pour avoir un titre de séjour "normal" (pas un titre ÉTUDIANT).

A l'arrivée du Covid j'étais en stage, et le stage s'est arrêté, alors j'ai essayé de me rendre utile. J'ai demandé à l'hôpital de Mantes-la-Jolie si je pouvais apporter de la main d'œuvre, dans n'importe quel domaine et même si c'était du

bénévolat. Ils m'ont proposé un poste en lingerie. Je n'y connaissais rien, mais je me suis tout de suite bien entendue avec l'équipe.

A la fin de mon premier contrat, je leur ai demandé s'ils pouvaient m'aider à obtenir un titre de séjour salarié. Ils m'ont fait un contrat d'un an. Normalement un contrat de 6 mois suffisait pour obtenir mon titre de séjour. Mais j'ai eu un refus car il s'agissait d'un "contrat aidé". Alors ils m'ont fait un contrat de 6 mois sur un autre poste. Entre temps, j'ai reçu une obligation de quitter le territoire.

Peu importe ce qu'il va m'arriver, j'ai déjà fait beaucoup de choses, je ne suis pas la première et je ne serais pas la dernière, mais ils ne savent pas que je suis quelqu'un de combative qui n'abandonne pas. Je vais me battre jusqu'au bout. Je sais que je ne suis pas seule; il y a beaucoup de personnes formidables autour de moi comme RESF, les assistantes sociales, les personnes avec qui j'ai travaillé, des amis, des personnes qui sont très solidaires avec moi... C'est ça qui fait ma force. Et surtout ma mère, j'ai envie de pouvoir lui dire : «j'ai réussi, tu n'as plus besoin de t'angoisser pour moi», j'ai envie de prendre soin d'elle.

C'est très difficile mais c'est comme ça, c'est la vie. Aujourd'hui, je veux dire que je ne mérite pas cette OQTF, parce que j'ai toujours rempli mes devoirs en tant que citoyenne sur le territoire français, même si j'ai pas la nationalité. Je n'ai jamais causé de problème, tout ce que j'ai fait, je l'ai toujours bien fait.

Je voudrais dire aux nouveaux : je souhaite que

On devrait être la génération de la joie, alors qu'on doit penser à nos problèmes de papiers, de survie du lendemain...

chaque personne en difficulté arrive à dormir, à ne pas s'angoisser, à ne pas pleurer, à ne pas stresser pour des problèmes de papiers. Un jeune m'a dit une chose qui m'a touchée : à notre âge, on devrait être la génération de la joie, alors qu'on doit penser à nos problèmes de papiers, de survie du lendemain... Cela ne devrait pas être comme cela.

Cela dit, je voulais remercier tout le monde et joyeux anniversaire au RESF aussi.

Merci à tous.

## Laubana

Mike la référente RESF de Laubana

L'histoire de Launaba montre bien le parcours du combattant pour les jeunes pour transformer leur carte ÉTUDIANT en carte SALARIÉ à la fin de leurs études même s'ils ont montré leur capacité, leur courage.

Les conditions sont tellement dures que c'est quasiment impossible aujourd'hui.

Un jeune étudiant doit présenter un CDI ou un contrat d'un an pour avoir un titre TRAVAILLEUR TEMPORAIRE, qui est un contrat de droit commun, alors que toutes les entreprises cherchent des jeunes qu'ils pourraient embaucher avec des aides, ce qui est normal dans le cadre de cette crise sanitaire et économique.

On se bat pour elle et on espère que ça va marcher.

*Nous avons alerté la préfecture sur cette injustice lors de notre délégation le 30 juin. L'OQTF de Launaba a été abrogée par le préfet le 21 juillet. Elle a maintenant un titre de séjour comme les 3 autres jeunes qui avaient reçu une OQTF et pour lesquels RESF avait alerté la préfecture.*



**L'ANEF  
ADMINISTRATION  
NUMÉRIQUE POUR LES  
ÉTRANGERS EN FRANCE**

À SAVOIR

A la fin de ses études, pour réussir son changement de statut, un jeune doit fournir un CDI ou un CDD.

Mais, même dans ces conditions, une difficulté supplémentaire peut apparaître: la dématérialisation de la procédure qui oblige le futur patron à faire toutes les démarches sur le site du ministère de l'intérieur (ANEF) pour obtenir l'autorisation de travail... sésame que le jeune pourra apporter à la préfecture pour obtenir son récépissé en attendant la fabrication de sa nouvelle carte.

Entre ceux qui ne connaissent pas cette nouvelle procédure et qui refusent de croire le jeune, ceux qui n'y arrivent pas ou n'ont pas le temps, la machine à faire des sans-papiers fonctionne à plein régime !

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

# TEMOIGNAGE D'IVAN

Titulaire d'un récépissé depuis 1 an mais il n'est toujours pas régularisé.

Sans ce titre, je ne sais pas ce que je vais devenir.

Bonjour, je m'appelle Ivan. Je suis arrivé en 2018, à 15 ans et demi dans des conditions très difficiles. Personne de ma famille ne savait où je me trouvais, jusqu'à ce que je puisse donner de mes nouvelles.

J'ai fait tout ce chemin parce que je rêvais de continuer mes études, passionné des métiers de la cuisine.

Ma famille me manquait. Je voulais à tout prix les rejoindre, cela n'a pas été facile mais avec mon courage et la grâce de dieu, je suis arrivé auprès d'eux.

Pendant plus d'un an je n'étais pas scolarisé, alors je faisais du bénévolat.

J'ai réussi à m'inscrire au lycée hôtelier de Guyancourt en 2019.

Je suis en terminale BAC PRO cuisine, je fais ma 2<sup>ème</sup> année en apprentissage où je prépare mon BAC et j'espère bien l'avoir. Mon objectif, c'est le BTS Management Restauration.

Chercher une entreprise n'a pas été facile, mais avec mon envie de réussir, j'ai fini par trouver un patron qui m'a accepté en apprentissage malgré que j'étais tout nouveau dans le domaine. Aujourd'hui, mon patron est content de mon travail, je fais sa fierté. Je pense pouvoir faire partie de son équipe dans l'avenir. Il m'a accepté pour mes 2 ans de BTS...

Il ne me manque plus que le titre de séjour pour

pouvoir m'inscrire.

RESF m'a accompagné pour ma régularisation; j'ai pu déposer mon dossier et obtenir un premier récépissé en août 2020.

J'ai demandé à la DIRECCTE une autorisation de travailler, et ça m'a permis de continuer mon apprentissage.

Lors de mon passage en préfecture on m'a confisqué mon passeport et mon extrait d'acte de naissance pour une vérification d'authenticité par la PAF. Puis on m'a convoqué et on m'a rendu mon passeport en me disant qu'il était authentique. Par contre, mon extrait d'acte de naissance est toujours entre les mains de la PAF, et je ne sais pas si j'aurai mon titre de séjour pour mon inscription en BTS. J'ai peur d'avoir une année blanche.

Je veux réussir, je veux m'intégrer, je veux aller plus loin avec mon métier qui est la cuisine.

Sans ce titre, je ne sais pas ce que je vais devenir, mais je sais qu'avec l'aide du RESF qui se bat pour défendre nos droits une solution sera trouvée pour tous.

Je garde de très bons souvenirs de mon passé parce que c'est ça qui me permet d'avancer et d'atteindre mes objectifs.

Il ne faut jamais se décourager, il faut se battre même si c'est dur, il y a toujours des possibilités.

Ça c'est moi, ça c'est mon parcours, ça c'est mon témoignage, vive le RESF qui vient en aide et en soutien des personnes irrégulières en France. Les 15 ans d'anniversaire ça se mérite !

Ivan

*Chaque fois que la préfecture met en doute les documents d'identité présentés par un étranger, elle confisque les documents contestés et les transmet à la PAF.*

*S'en suit une convocation pour entretien. Si les documents sont considérés comme faux, le procureur peut décider d'une garde à vue.*



PAF : Police de l'Air et des Frontières appelée maintenant "police aux frontières"

# TEMOIGNAGE D'ADAMA

Intervention spontanée d'un jeune qui souhaitait remercier publiquement l'engagement des bénévoles du Secours Catholique aux côtés des MNA "abandonnés" dans les hôtels ou remis à la rue.

Grâce à elle, j'ai réussi à dormir, à réfléchir, à penser, à accepter la situation...

Je tiens à remercier toutes les personnes.

Au début en France même si c'était un peu positif, je ne savais plus ce qu'était le sourire, la joie et même la réflexion parce ce que j'étais un peu perdu.

Et là je tiens d'abord avant tout à remercier certaines personnes comme madame Jocelyne. La voilà, c'est ma princesse, franchement elle a été là pour moi et grâce à elle, j'ai réussi à dormir, à réfléchir, à penser, à accepter la situation... Aussi à madame Patricia... je veux aussi dire merci à madame Alice des Mureaux, merci beaucoup. Merci tout le monde.

Grâce à elles, beaucoup de jeunes arrivent à s'orienter, grâce à elles beaucoup de jeunes arrivent à faire un pas. "Ça va aller, ça ira courage, ne lâchez pas..." », ça paye, même si ce n'est pas à 100 %.

Madame Odile aussi, j'ai entendu parler d'elle mais je ne l'avais jamais vue et là je peux lui faire un petit bonjour.

Et merci aussi à une deuxième Odile qui n'est pas là, il faut lui passer le message.

Merci à tout le monde, merci, merci et bonne soirée

Adama

## Intervention de Jocelyne et Alice du Secours Catholique Que cache ce terme MNA? Qui se cache derrière?

Derrière le terme administratif de "mineurs non accompagnés" (MNA) se trouvent des adolescents de moins de 18 ans, originaires de pays étrangers et arrivant en France sans famille. Ils arrivent après un parcours long, chaotique, traumatique.

La violence fait partie du voyage ; leur route de l'exil est semée d'embûches (captivité, violence sexuelle, sévices corporels, ...).

Les lois et les conventions internationales obligent la France à les protéger, cependant, très peu de moyens sont en œuvre pour les mettre enfin à l'abri et prendre soin d'eux. L'administration française leur impose des démarches complexes. Ce système pousse ainsi les jeunes vers toujours plus d'errance et de précarité et permet aux autorités de se dédouaner de toute responsabilité.

Les associations et les citoyens solidaires sont toujours obligés de palier les manquements des départements qui refusent de prendre en charge les adolescents dont la minorité a été contestée par une première évaluation mais qui ont saisi le juge des enfants pour contester cette décision.

Les bénévoles du Secours Catholique, cellule MNA, s'attachent à garantir à ces jeunes un accompagnement médical, juridique, psychologique et social. Ils accueillent, conseillent, orientent et accompagnent ces jeunes en difficulté et fragilisés.

Nous remercions très chaleureusement le RESF, pour son soutien et l'aide qu'il nous apporte; ainsi que pour sa très grande disponibilité à notre rencontre. Merci, merci, merci.

# NOS REVENDICATIONS

tirés des communiqués de juin 2021 à l'occasion des 15 ans de RESF.

## AES JEUNE MAJEUR : QUAND LES RÈGLES CHANGENT "AU MILIEU DU PONT"

Jusqu'en 2020, tout jeune «en famille» arrivé mineur en France qui suivait ses études de manière "sérieuse et assidue" pouvait déposer son dossier en préfecture et obtenir la régularisation de sa situation administrative pour obtenir son premier titre de séjour à ses 18 ans, même s'il était arrivé sans visa ou avec un visa COURT SÉJOUR. Il s'agit de l'Admission Exceptionnelle au Séjour Jeune Majeur (AES JM).

Fin 2020 - début 2021 : il est exigé 2 ans de présence en France. On voit apparaître les refus ou les reports de rendez-vous.

Aujourd'hui, la préfecture exige que le jeune soit arrivé AVANT 16 ans !!! Pour ces jeunes, arrivés en France après leurs 16 ans... dont certains quelques semaines après leurs 16 ans, c'est un refus définitif pour une période illimitée. Alors qu'ils sont sur les mêmes bancs que les autres jeunes, ils devront finir leurs études comme sans-papiers (avec aucun droit et la peur quotidienne de se faire contrôler).

Problème également pour les dossiers déposés en 2020, alors que c'était encore possible, soit ils attendent une décision et renouvellent régulièrement leur récépissé, soit ils reçoivent une OQTF.

- ▶ Nous demandons que tous les jeunes scolarisés puissent déposer leur dossier de régularisation en préfecture à 18 ans et qu'ils obtiennent leur titre de séjour.

## POUR CEUX QUI SONT DÉJÀ RÉGULARISÉS, LE PARCOURS DU COMBATTANT CONTINUE

Changement de statut refusé à plusieurs jeunes car ils n'ont pas trouvé le bon patron, au bon moment avec le bon contrat.

Changement de statut difficile, renouvellement difficile. La raison : la dématérialisation des procédures via le site ANEF.

## ANEF - ADMINISTRATION NUMÉRIQUE POUR LES ÉTRANGERS EN FRANCE

C'est le site du ministère de l'intérieur pour la dématérialisation du dépôt des dossiers qui, fin 2022, concernera TOUTES les démarches pour les demandes de titre de séjour sauf les premières demandes dans le cadre de l'AES.

Cela concerne pour l'instant, entre autres, les jeunes qui ont un titre de séjour ÉTUDIANT, ou pour le renouvellement de leur titre, ou pour le changement de statut à la fin des leurs études.

Présenté comme "une simplification" dans les démarches (cf. l'article sur le site de la préfecture), elle a le défaut de toute dématérialisation : difficulté pour manipuler l'outil internet, scanner des documents, gérer les "blocages", mais le plus grave, elle empêche la gestion des dossiers hors norme ou ayant des difficultés de timing (vacances scolaires, affectation pour la rentrée,...) et risque d'aboutir facilement à repasser par la case "sans-papiers".

- ▶ Nous demandons que soit mis en place, comme prévu dans les textes officiels, un accueil en préfecture pour pouvoir faire ses démarches et obtenir un récépissé qui prolonge la validité de la carte dès le dépôt du dossier de renouvellement ou de changement de statut.

## MNA - MINEUR NON ACCOMPAGNÉ

MNA pris en charge par l'ASE (aide sociale à l'enfance) jusqu'à leurs 18 ans. Certains d'entre eux ne peuvent pas présenter leur passeport valide pour des raisons liées à leur histoire ou la situation de leur pays. Conclusion, pas de rendez-vous en préfecture !

- ▶ Nous demandons qu'à leurs 18 ans, ces jeunes reçoivent un récépissé en attendant leur passeport ; et cela au moins jusqu'à leurs 19 ans puisque la loi leur donne ce délai pour obtenir leur régularisation.

MNA dont la minorité a été remise en cause, généralement après tests osseux. Jetés à la rue, ils doivent arrêter leur apprentissage... et même si leur reconstitution d'identité prouve leur minorité, c'est souvent trop tard pour être repris en charge par l'ASE.

Nous dénonçons l'abus de l'utilisation par le Conseil Départemental des tests osseux pour les MNA.

- ▶ Nous demandons que tout jeune qui a signé son contrat d'apprentissage puisse aller jusqu'au bout de sa formation et obtenir son diplôme.
- ▶ Nous demandons que tout jeune isolé puisse déposer son dossier en préfecture s'il est prouvé que sa remise à la rue lorsqu'il était mineur avait été une erreur.

## SOUTIENS

Notre rassemblement du 3 juillet 2021 a été organisé avec le soutien de :

### Les associations :

- ▶ AMIS 78
- ▶ ASTI du Mantois
- ▶ ATTAC 78 nord
- ▶ ATD Quart monde Délégation des Yvelines
- ▶ Cercles de silence (Versailles et Mantes)
- ▶ Cimade, groupe local des Yvelines
- ▶ Dom'asile
- ▶ FCPE 78
- ▶ MRAP comité local de Plaisir et MRAP de Saint-Quentin et de ses environs

- ▶ LDH fédération des Yvelines et ses sections de Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie, Poissy, Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines et Verneuil-sur-Seine
- ▶ Secours Catholique (78)

### Les organisations syndicales :

- ▶ FSU 78
- ▶ Union Départementale CFDT des Yvelines
- ▶ UD CGT 78
- ▶ Solidaires 78



# PETITE HISTOIRE DU RESF 78

d'après les interventions du 3 juillet 2021.

Le premier collectif RESF de jeunes est né au printemps 2006 aux Mureaux, au lycée Vaucanson à l'initiative de l'assistante sociale du lycée.

## **Puis RESF 78 a été créé officiellement en juin.**

Il s'est rapidement développé dans de nombreuses villes des Yvelines suite de la «circulaire Sarkozy» du 13 juin 2006 qui devait ouvrir une régularisation large aux familles d'enfants scolarisés. Dès le mois de juillet, des milliers d'OQTF sont tombées et dans les Yvelines, en août 2006, c'est plus de 200 familles qui ont demandé de l'aide pour leur recours contre l'OQTF qu'ils venaient de recevoir après avoir déposé leur dossier.

C'est donc grâce à Sarkozy que le RESF 78 s'est développé très vite en marchant sur ses 2 jambes : la régularisation des parents d'enfants scolarisés dans les écoles et collèges et celle des jeunes majeurs dans les lycées.

## **LA SORTIE DE LA CIRCULAIRE VALLS EN NOVEMBRE 2012 A CHANGÉ LA DONNE : LES RÉGULARISATIONS SONT DEVENUES PLUS FACILES.**

Les OQTF devenant rares, peu à peu, les parents se sont uniquement tournés vers les associations (ASTI, CIMADE, LDH, MRAP, SECOURS CATHOLIQUE,...), les mobilisations n'étaient plus nécessaires... Notre travail s'est donc recentré sur les jeunes majeurs, jeunes en famille et jeunes isolés .

*«Souvent on me demande combien vous-êtes , et je ne sais pas quoi répondre.*

*Moins de 10, si on regarde le nombre de participants à nos réunions départementales qui ont lieu tous les 2 mois.*

*Des centaines, si on regarde ceux sur qui on peut compter : soutiens militants, relais dans les établissements scolaires, travailleurs sociaux, avocats,... sans oublier le groupe des 400 jeunes .  
Donc, on peut considérer qu'on est 1000 au RESF 78...».*

## **RESF EST UN RÉSEAU NATIONAL NÉ EN 2004**

C'est un réseau au service des luttes.

Chaque nouveau collectif correspond aux besoins locaux, à la réalité du terrain : un RESF dans une école pour défendre une famille en danger d'expulsion, un RESF dans un lycée pour protéger un lycéen sans-papiers, un RESF autour d'un CADA qui s'occupe des familles déboutées d'asile, ou autour un squat pour des MNA à la rue...

Les Yvelines, c'est près de Paris, mais quand même loin, anciennement industrialisé et politiquement de droite,... rien à voir avec le 93 par exemple ou le Massif Central.

Donc, d'un département à l'autre, le RESF n'a pas la même forme.

C'est sa richesse, mais cela explique aussi sa difficulté pour avoir des mots d'ordre d'actualité que chacun puisse reprendre à son compte.

## **RESF EST UN RÉSEAU ANCRÉ DANS LA RÉALITÉ**

Créé pour agir sur l'opinion publique et peser sur la régularisation des jeunes et des familles. On ne pensait pas devoir durer autant de temps.

**EN 2021, PLUS QUE JAMAIS, LA LUTTE S'IMPOSE.**



Réseau Education Sans Frontières : <https://reseau-resf.fr>  
RESF des Yvelines : <http://www.resf78.ouvaton.org> - 06 16 55 95 60